

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA29 0036 ET CA29 0037

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le **8 février 2010** et sont déposés au bureau d'arrondissement au 13665, boulevard de Pierrefonds, pour l'information de toutes les personnes intéressées.

RÈGLEMENT CA29 0036

Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et travaux connexes pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, adopté par la résolution CA10 29 0032.

RÈGLEMENT CA29 0037

Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs et espaces verts de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, adopté par la résolution CA10 29 0033.

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 2 mars 2010 et entrent en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-huitième jour du mois de mars de l'an 2010.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/sr